

2013

> volume 152

# Revue internationale du Travail

# Revue internationale du Travail

## Sommaire

- 1 **Austérité budgétaire et flexibilisation du marché du travail:  
une association risquée** Jeronim CAPALDO et Alex IZURIETA
- Les auteurs évaluent les effets de l'association entre politiques d'austérité budgétaire et de réduction du coût du travail, et apportent ainsi quelque éclairage sur les débats en cours. Ils s'attaquent au problème de l'agrégation dans une perspective mondiale au moyen d'un macromodèle mettant en évidence la dynamique de la répartition. La flexibilisation réduit la part salariale et entraîne des rétroactions qui s'enchaînent dans une spirale descendante avec une contraction de l'activité, même dans les économies tirées par les exportations. Les gains initiaux de compétitivité se révèlent éphémères. Sur le long terme, les salaires sont les premiers moteurs de l'économie mondiale, qui réagit positivement aux stimuli keynésiens coordonnés.
- MOTS-CLÉS: FLEXIBILITÉ DU TRAVAIL, EMPLOI, SÉCURITÉ DE L'EMPLOI, COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE, BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE, PAYS DE L'OCDE.
- 31 **Mesurer les difficultés d'absorption de la force de travail dans les pays  
en développement: les limites du concept de taux de chômage**  
Ndongo Samba SYLLA
- Le concept de chômage «standard» est souvent critiqué parce qu'il omet de nombreuses personnes classées comme travaillant ou inactives, alors qu'elles sont de fait dans une situation équivalant au chômage. L'auteur examine les limites de ce concept dans les pays en développement. Il commence par les problèmes méthodologiques et statistiques associés à la définition type du taux de chômage, puis s'interroge sur sa signification lorsque l'emploi est très hétérogène. Il montre ensuite que ce taux tend à sous-estimer l'excès d'offre de travail et qu'il est un mauvais indicateur du déficit de travail décent. Il conclut sur les limites de ce taux en tant que guide de la politique économique.
- MOTS-CLÉS: CHÔMAGE, BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE, DÉFINITION, COLLECTE DES DONNÉES, RÔLE DE L'OIT, PAYS EN DÉVELOPPEMENT.

47 **La ségrégation entre hommes et femmes dans le secteur manufacturier formel indien de 1989-90 à 2000-01**

Molly CHATTOPADHYAY, Sonali CHAKRABORTY et Richard ANKER

Ayant calculé un indice de dissimilarité à partir des enquêtes annuelles sur les entreprises de 1989-90 et 2000-01, les auteurs observent une atténuation de la ségrégation sexuelle dans le secteur manufacturier formel indien. Toutefois, le phénomène observé doit plus à l'évolution de la structure sectorielle de l'emploi qu'à la progression de la mixité. La mesure de l'indice est aussi sensible au degré de désagrégation des secteurs d'activité. A l'échelle nationale comme à celle des Etats, les possibilités d'emploi offertes aux femmes sont limitées et concentrées dans quelques branches traditionnelles: alimentation, tabac, textile et habillement.

MOTS-CLÉS: TRAVAILLEUSES, ÉGALITÉ DES CHANCES DANS L'EMPLOI, INDUSTRIE, ENQUÊTE, COLLECTE DES DONNÉES, MÉTHODOLOGIE, TENDANCE, INDE.

65 **Qui donnera effet à la convention du travail maritime de l'OIT, 2006?**

Francisco PINIELLA, José María SILOS et Francisca BERNAL

La convention du travail maritime, 2006, qui entrera en vigueur le 20 août 2013, regroupe des dizaines de normes de l'OIT adoptées depuis les années 1920. Elle a été décrite comme le «quatrième pilier» de la réglementation internationale maritime, aux côtés de trois grandes conventions de l'OMI sur la sécurité en mer et la prévention de la pollution marine. Selon les auteurs, le défi consistera à l'appliquer au moyen des mécanismes réglementaires existants, soit la mise en œuvre par l'Etat du pavillon et le contrôle par l'Etat du port. Techniquement, la responsabilité repose sur les premiers, mais la prolifération des pavillons de complaisance donne à penser que ces derniers joueront également un rôle crucial, tout comme, dans ces deux cas, la formation des inspecteurs.

MOTS-CLÉS: MARINE MARCHANDE, MARIN, PAVILLONS DE COMPLAISANCE, OMI, DROIT INTERNATIONAL, CONVENTION DE L'OIT, COMMENTAIRE, APPLICATION, HISTOIRE.

93 **Le travail dans les accords de préférence commerciale: état des lieux et perspectives**

Jean-Marc SIROËN

Alors même que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Cycle de développement de Doha laissent à l'OIT le soin de traiter les questions relatives au travail, cet article montre que les pays les plus actifs dans la conclusion d'accords de préférence commerciale incluent des dispositions sociales plus ou moins contraignantes. Les sanctions sont peu utilisées et le caractère protectionniste des «clauses sociales» n'est pas avéré. Ces clauses répondent à des objectifs divers et parfois contradictoires qui appellent différentes mesures qui s'orientent vers la promotion du renforcement des pratiques et la promotion du travail décent. L'auteur émet un certain nombre de suggestions à cet égard.

MOTS-CLÉS: LIBRE-ÉCHANGE, ACCORD COMMERCIAL, ACCORD INTERNATIONAL, TRAVAIL DÉCENT, CONSÉQUENCES SOCIALES, GATT, OMC, RÔLE DE L'OIT.

## Notes et débats

117 **Croissance économique et inégalités à Singapour: plaidoyer pour un salaire minimum**

Weng Tat HUI

Sur fond de vieillissement de sa population et de dépendance vis-à-vis d'une main-d'œuvre étrangère peu qualifiée, Singapour connaît une stagnation du revenu des travailleurs à bas salaire qui compromet l'objectif d'une croissance profitant à tous. L'auteur plaide pour l'instauration d'un salaire minimum, sans remettre en cause le complément de revenu actuellement versé aux travailleurs peu rémunérés. Il réfute les objections à cette instauration et en précise les modalités. Il propose aussi des mesures pour renforcer le filet de protection sociale et garantir une croissance durable.

MOTS-CLÉS: FAIBLE REVENU, SALAIRE MINIMUM, DISPARITÉ DES SALAIRES, TRAVAILLEUR MIGRANT, POLITIQUE DES SALAIRES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SINGAPOUR.

- 135 [Droit aux congés et conciliation entre travail et vie familiale dans les pays développés: pourquoi les travailleurs des Etats-Unis sont perdants](#)  
Richard N. BLOCK, Joo-Young PARK et Young-Hee KANG

A partir d'un indice synthétique des dispositions réglementaires sur les congés annuels et familiaux en Europe occidentale, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon et en Corée, les auteurs classent ces pays quant au soutien à l'équilibre entre travail et famille. Les Etats-Unis arrivent derniers: les employeurs ne sont pas tenus d'accorder des congés annuels, et les salariés ne peuvent prendre plus de douze semaines de congés par an pour raisons familiales. Ces normes comparativement basses s'expliqueraient par une conception fondée sur le libre marché et un postulat d'égalité de rapport de force entre employeur et salarié. Vision qui n'est pleinement partagée par aucune des autres démocraties examinées.

MOTS-CLÉS: CONGÉS PAYÉS, LÉGISLATION DU TRAVAIL, COMMENTAIRE, CONCILIATION TRAVAIL-VIE PERSONNELLE, AUSTRALIE, PAYS DE L'UER, CANADA, JAPON, CORÉE R, ETATS-UNIS.

- 155 [Réflexions sur le traitement de la crise de l'emploi en Europe](#)  
Hedva SARFATI

L'Europe connaît depuis les années 1970 une crise chronique de l'emploi, qui a pris une ampleur sans précédent avec la crise économique actuelle. L'auteure examine certains éléments qui peuvent nous éclairer dans ce contexte: bilan du dialogue social et des pactes sociaux conclus pour réformer les marchés du travail et les régimes de retraite; évaluation des politiques actives du marché du travail; caractéristiques des économies résilientes. Elle conclut sur la nécessité de repenser le dialogue social, les filets de protection sociale, l'allocation du crédit, surtout vers les PME, et la coordination des politiques macroéconomiques en vue d'accroître la demande de travail.

MOTS-CLÉS: EMPLOI, CHÔMAGE, BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE, DIALOGUE SOCIAL, PROTECTION SOCIALE, RÉCESSION ÉCONOMIQUE, TENDANCE, PAYS DE L'UE.

#### Livres

- 169 [A right to care? Unpaid care work in European employment law](#), par Nicole BUSBY  
[Gender, law and justice in a global market](#), par Ann STEWART  
Lecture critique de Judy FUDGE

ISSN 0378-5599  
[www.ilo.org/revue](http://www.ilo.org/revue)

---

La *RIT* est membre de l'International Association of Labour Law Journals ([www.labourlawjournals.com](http://www.labourlawjournals.com)).

Des informations sur le BIT et ses publications sont disponibles sur le réseau Internet à l'adresse: <http://www.ilo.org>. Les articles de la *Revue internationale du Travail* sont indexés dans la base de données bibliographiques du BIT, LABORDOC, et sur CD-ROM, produit par InfoNordic. Ils sont également analysés et indexés dans le bulletin signalétique *Sciences humaines* (Paris, CNRS) et par INDEXPRESSE, ainsi que dans le *Journal of Economic Literature* (Nashville, American Economic Association).

---